

L'an deux mille vingt et un et **le vingt-neuf juillet à 20 heures 30**, le Conseil municipal de la commune de Garnerans, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en web conférence et à la salle Yves Picard à Garnerans, sous la présidence de Monsieur Dominique VIOT, Maire.

Présents :

En salle de conseil : Pierre BAILLY-BECHET, Aurélien BERRY, Stéphane CANTE, Sophie GUINET, Gaëlle LABALME, Emile LIEBAUD, Karine MOMMESSIN, Marianne MORSLI, Karine POTHIER, Roger RIBOLLET, Gilles VATOUX, Dominique VIOT.

Absents excusés :

Elise AUCLAIR-BURDEAU, Franck RAMPON, Evelyne MONFRAY

Nombre de conseillers en exercice : **15**

Présents et représentés : 12

Date de la convocation : 23 juillet 2021

Date d'affichage : 23 juillet 2021

Conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. Dominique VIOT a été nommé secrétaire de séance.

Le compte-rendu du dernier conseil est adopté à l'unanimité.

Ordre du jour

Délibérations

- ALEC 01 – Délibération de constitution de la Société Publique Local
- Autorisation de signer l'avenant à la convention ADS avec la CCVSC
- Autorisation de signer la convention pour l'ALSH
- Modification du règlement intérieur de la garderie et des tarifs
- Demande de subvention auprès du Département pour le changement des menuiseries pour l'école et la mairie.
- Autorisation de signer une convention avec l'association « Les Papillons »

La délibération concernant la convention avec Kosy Coiffure Truck est retirée de l'ordre du jour et sera présentée à un prochain conseil.

Délibérations :

N°24 : ALEC 01 – Délibération de constitution de la Société Publique Local

Vu le Code Général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.1531-1, L1521-1 et L.2121-29. L'ALEC 01 est une structure associative œuvrant depuis plus de 35 ans à l'échelle départementale sur les thématiques énergie climat.

Afin de pouvoir notamment mieux accompagner les communautés de communes en tant qu'opératrice du Service Public de Performance Energétique de l'Habitat, le conseil d'administration de l'ALEC01 porte le projet de dissolution de la structure associative et la création corrélative de la SPL ALEC de l'Ain, société anonyme au capital de 408 000 €.

Le capital est divisé en 4080 actions de 100 €.

Il est proposé au conseil municipal d'entrer au capital de la SPL par l'achat d'une action à 100 €.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **Décide la constitution d'une Société publique locale (SPL) régie par les dispositions des articles L.1531-1, L.1521-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, dénommée Agence Locale de l'Energie et du Climat de l'Ain dont l'objet social est le suivant**

La Société a pour objet de déterminer, de planifier et de mettre en œuvre, pour le compte exclusif de ses Actionnaires, sur leur territoire et dans le cadre de leurs compétences, une politique territoriale de maîtrise de l'énergie axée sur la sobriété et l'efficacité énergétique, l'utilisation rationnelle de l'énergie et le développement des énergies renouvelables. Cette politique de transition énergétique pour faire face au changement climatique, vise également à préserver l'eau, les ressources naturelles et la qualité de l'air.

La Société exerce son activité exclusivement sur le territoire du département de l'Ain. La Société intervient notamment sur les thèmes suivants :

- *L'efficacité énergétique*
- *L'utilisation rationnelle des ressources*
- *Les énergies renouvelables*
- *La lutte contre le dérèglement climatique*
- *La qualité de l'air*
- *La protection des ressources naturelles et de l'environnement*
- *La consommation responsable*

La Société est l'opératrice privilégiée des politiques publiques portées par ses Actionnaires en matière de transition énergétique des territoires.

D'une manière générale, la Société peut accomplir toutes opérations financières, commerciales, mobilières et immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou susceptibles d'en faciliter la réalisation.

La Société se dote de tous moyens, passe tous contrats et se procure toutes garanties lui permettant d'assumer dans les meilleures conditions techniques, financières et sociales, les missions qui lui sont confiées par les actionnaires.

- **Procède à l'adoption des statuts de la société qui sera dotée d'un capital maximum de 408 000 euros libéré en une fois, dans lequel la participation de la commune de Garnerans est fixée à 100 euros et libérée en totalité ;**
- **Autorise le maire à prendre ou signer tous actes utiles à la constitution de ladite société**
- **Désigne M. Emile Liébaud comme son représentant permanent à l'assemblée générale des actionnaires ;**
- **Désigne M. Emile Liébaud aux fins de représenter le conseil municipal, au sein de l'assemblée spéciale des actionnaires non représentés directement au conseil d'administration de la SPL ALEC de l'Ain.**

N°25 : Autorisation de signer l'avenant à la convention ADS avec la CCVSC

Vu la délibération n° 2021/07/20/10 du Conseil communautaire du 20 juillet 2021, approuvant l'avenant transitoire à la convention fixant les modalités de l'instruction par le service instructeur de la Communauté de Communes Val de Saône centre des autorisations et des actes d'application du droit des sols ;

Vu les conventions relatives au service commun d'instruction des demandes d'autorisation et des actes relatifs à l'occupation et l'utilisation du sol conclues entre les communes du territoire et la Communauté de Communes Val de Saône Centre ;

Vu la mutation d'un agent instructeur du service commun dans une autre collectivité à compter du 1^{er} août 2021 ;

Vu les difficultés de recrutement rencontrées pour le remplacement de cet agent

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **APPROUVE l'avenant transitoire à la convention relative au service commun d'instruction des demandes d'autorisation et des actes relatifs à l'occupation et à l'utilisation du sol ;**
- **Autorise M. le Maire à signer ladite convention ainsi que tout document relatif à ce dossier.**

N°26 : Autorisation de signer la convention avec AJC pour l'ALSH

M. le maire présente le projet de convention avec l'AJC pour la mise à disposition de personnel dans le cadre d'un ALSH (Accueil de loisirs sans hébergement) à compter du 2 septembre 2021 en complément de notre agent d'animation.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **Approuve la transformation de la garderie en accueil de loisir sans hébergement (ALSH) à partir de la rentrée 2021**
- **Approuve les termes de la convention pour la mise à disposition du personnel de l'AJC de Thoissey**
- **Autorise M. le Maire à signer ladite convention**
- **Autorise M. le Maire à signer tout document relatif à ce sujet.**

N°27 : Modification du règlement intérieur de la garderie et des tarifs

VU la délibération n°28 du 30 juillet 2020 relative aux horaires de la garderie

VU la délibération n°29 du 30 juillet 2020 relative aux tarifs de la garderie

Vu la délibération n° 29 du 29 juillet 20017 relative à la modification du règlement de la garderie

Vu la mise en place d'un ALSH (Accueil de loisirs sans hébergement) à compter du 2 septembre 2021

Considérant que l'ALSH génère un nouveau règlement et un nouveau tarif.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **Approuve les termes du règlement intérieur de la garderie périscolaire**
- **Accepte la mise en place de ce règlement dès la rentrée scolaire 2021-2022**
- **Autorise M. le Maire à signer ledit règlement et à le transmettre aux familles**

N°28 : Autorisation de signer une convention avec l'association « Les Papillons »

M. le maire présente une convention réaliser avec l'Association « Les Papillons ».

Cette association aide à la libération de la parole des enfants avec des boites aux lettres disposé dans les écoles ou des salles de sports afin que les enfants victimes de maltraitance puisse, à leur rythme, glisser un mot ou un dessin dans cette boîte.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **Approuve les termes de la convention avec l'Association « Les Papillons ».**
- **Autorise M. le Maire à signer ladite convention**
- **Autorise M. le Maire à signer tout document relatif à ce sujet.**

N°29 : Demande de subvention auprès du Département pour le changement des menuiseries pour l'école et la mairie

M. le Maire indique que l'objectif des travaux de remplacement des menuiserie extérieurs est de faire des économies d'énergie.

En effet, les fenêtres actuelles sont usées et ne garantissent plus une isolation à l'intérieur des bâtiments, le changement de menuiserie apportera une isolation thermique dans les bâtiments communaux.

Afin de mettre ces travaux en œuvre, la commune souhaite déposer une demande d'aide financière auprès du Département dans le cadre de la transition écologique.

Le montant prévisionnel total de l'opération est de **170 000 € H.T** dont 150 000€ de fournitures et pose, 16 000 € de maîtrise d'œuvre et 4 000€ d'étude thermique.

Sources	Libellé	Montant	Taux
Fonds propres		34 000€	20 %
Emprunts		0 €	%
Sous-total autofinancement		34 000 €	20 %
Etat	DETR ou DSIL	51 000€	30 %
Conseil régional		51 000€	30 %
Conseil Départemental	Transition écologique	34 000€	20 %
Sous-total subventions publique		136 000€	80 %
Total H.T		170 000€	100%

Le conseil municipal après avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **APPROUVE le plan de financement prévisionnel pour le remplacement des menuiseries extérieurs,**
- **AUTORISE le Maire à demander une subvention auprès du Département au titre de la Transition Ecologique,**
- **S'ENGAGE à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions,**
- **AUTORISE le maire à signer tout document relatif à cette opération**

Rapport des commissions

Action sociale et culturelle et services à la population

Le « potager partagé » a été inauguré le 10 juillet en présence d'une vingtaine de personnes et de la presse. Il y a régulièrement des légumes de déposés et de récupérés.

La décoration reste à finaliser.

Une présentation du système sera incluse dans la prochaine note d'information.

Une réunion pour la mise en place des arbres de naissance aura lieu jeudi 5 août.

Une manifestation pour Octobre Rose est prévue. Le 10 octobre une marche est prévue avec une vente de tee-shirt, deux circuits pour être adapté à tous publics. Les bénéfices iront à l'association Ruban Rose.

Prochaine réunion de CCAS mardi 3 août à 20h00.

Communication fêtes et cérémonies

Une note d'information va être distribuée début août.

Urbanisme et environnement

Un devis de réfection de voiries en prairie a été signé avec Rougeot, mieux disant des différentes consultations.

Les relevés topographiques ont été faits pour le chemin piétonnier Chemin de la Gare. Les études devraient démarrer prochainement.

Le désherbage initial par l'entreprise ID Verde a été réalisé, notamment aux Leynards, chemin Trève de galle, du Pellerat et route d'Illiat.

Un devis a été signé avec l'entreprise Signaux Girod pour la réfection des marquages au sol. Les travaux devraient avoir lieux mis septembre.

Un accord sur le devis de 1 132 € HT a été signé avec l'entreprise IDVERDE pour le broyage des fraches, chemin de St Cyprien.

Bâtiments communaux

Le remplacement des éclairages du bâtiment école-mairie est terminé. Il reste juste les éclairages extérieurs de la caserne.

Alarme : attente d'un autre devis.

Caserne : plâtrerie peinture en août ; les plaques translucides ont été remplacées. Les travaux devraient être terminés fin août.

Le changement de téléphonie a été acté avec ACRT, mieux disant des différentes entreprises consultées. L'installation se fera en septembre. Une économie d'environ 3 000 € sur 5 ans est attendue.

Finances

Un bilan de l'avancement des dépenses des projets par rapport au budget est présenté.

L'abonnement au hotspot wifi a été résilié.

Questions / informations diverses

La séance est levée à 22 h45.

Le prochain conseil aura lieu le vendredi 10 septembre 2021 à 20h30.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus,

Le Maire,
Dominique VIOT